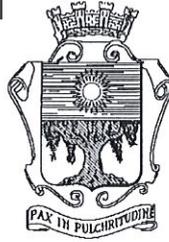


AR PREFECTURE

006-210600110-20180718-DM201840-DE
Reçu le 18/07/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2018/ 40

DATE D'AFFICHAGE : **18 JUL. 2018**

OBJET : SOIREES ESTIVALES DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES – JARDIN DE L'OLIVAIE –
TENUE D'UNE BUVETTE ET D'UN STAND DE « SNACKING » - CONVENTION D'OCCUPATION

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il est prévu, lors des soirées estivales du Département des Alpes-Maritimes qui se dérouleront le 21 juillet, les 3 et 11 août 2018 au jardin de l'Olivaie à Beaulieu-sur-Mer, la présence d'une buvette et d'un stand de « snacking ».

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la restaurant « Le Café des Saveurs », sis 35, Bd Marinoni à Beaulieu-sur-Mer (06310), d'une convention d'occupation portant sur la tenue d'une buvette et d'un stand de « snacking » lors des soirées estivales du Département des Alpes-Maritimes qui se dérouleront le 21 juillet, les 3 et 11 août 2018 au jardin de l'Olivaie à Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le montant forfaitaire de la redevance d'occupation est de 300 € nets.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **18 JUL. 2018**

Le Maire,
Roger ROUX

